

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

18/03/2021

N° E21000024 /77

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 17/03/2021, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Roissy-en-Brie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Roissy-en-Brie.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021.

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, par laquelle le président du tribunal a donné délégation à Monsieur Maurice DECLERCQ, premier vice-président du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jacky HAZAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Roissy-en-Brie et à Monsieur Jacky HAZAN.

Fait à Melun, le 18/03/2021

Le premier vice-président,

  
M. DECLERCQ